N°: 2006-06-15
Service : Urbanisme

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION DE TRAVAUX (DT) POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BALMES DE LA CADIERE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que les travaux de purge et de confortement des Balmes de la Cadière doivent être réalisés dans le cadre du contrat rivière, ces travaux visant à maîtriser les risques liés aux inondations et aux formations d'embâcles et de bouchon hydraulique sur l'Yzeron.

Ces travaux notamment de soutènement nécessitent, en vertu de l'article R 422-2 du Code de l'Urbanisme, l'obtention préalable d'une Déclaration de Travaux.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à déposer ce dossier de Déclaration de Travaux.

- DELIBERE-

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une Déclaration de Travaux pour les travaux de confortement des Balmes de la Cadière.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET